

**RAPPORT N°17/6.20**

**[PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ N°43/11.19](#)**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 4'040'00.00 POUR UNE PRISE DE PARTICIPATION DANS LE PROJET DE RÉNOVATION DE LA STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE SAINT-SULPICE ET L'ADAPTATION DU SYSTÈME DE TÉLÉGESTION, SUBVENTION ECA NON DÉDUITE**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. PRÉAMBULE**

La commission de sept membres chargée d'étudier le préavis de la Municipalité sur l'objet cité en titre s'est réunie à deux reprises, une fois en la salle Henri-Perregaux au premier étage de l'Hôtel de Ville le jeudi 21 novembre 2019 à 18h30 et la seconde fois à la salle des Commissions le mardi 17 décembre 2019 à 18h30. Elle était composée de Mesdames et Messieurs Claudine DIND, Viviane REYMOND-FENTER, Sylvie TRUDU, Marc LAMBRIGGER, Lucien REY, André WALTHER et du soussigné Jean-Marc NARR, Président-rapporteur.

Messieurs Jean-Jacques AUBERT, municipal en charge du Dicastère *Infrastructures et gestion urbaine*, Alain JACCARD, chef de service de ce dicastère, et Jacques BRERA, *responsable des services industriels*, ont accueilli la commission, présenté le projet et répondu avec diligence à toutes les questions qui leur ont été soumises. La commission les remercie de leur disponibilité et de leur patience.

**2. DÉVELOPPEMENT**

Le présent préavis consiste en une prise de participation à la nouvelle station de pompage de St-Sulpice, dont son propriétaire, la Ville de Lausanne, va procéder à la rénovation totale. Cette solution offre la triple opportunité d'atteindre les objectifs énumérés ci-dessous et de valoriser des infrastructures existantes tout en garantissant la fourniture d'une eau de grande qualité à tous les Morgiens.

En raison de l'évolution de la consommation d'eau potable à l'horizon 2035, la Ville de Morges doit augmenter et diversifier son approvisionnement.

L'analyse des ressources actuelles démontre clairement que la ville doit trouver une solution pour accompagner son développement et répondre à ses obligations légales. En effet, les sources du Morand, exploitées depuis plus de 100 ans, ne suffiront bientôt plus pour alimenter l'entier des clients, dont le nombre ne cesse d'augmenter.

C'est pourquoi ce projet vise des objectifs bien précis :

- Augmenter le volume d'approvisionnement annuel d'environ 500'000 m<sup>3</sup>, afin de répondre à l'augmentation de la consommation due à l'accroissement de la population alimentée.
- Garantir une meilleure capacité d'approvisionnement ponctuelle de + 4'000 litres/minute, afin d'assurer le débit de pointe sur 24 heures en période d'étiage.
- Diversifier les sources d'approvisionnement pour améliorer la sécurité d'approvisionnement.

La réalisation de plans de quartier à Morges et dans les communes alimentées, ainsi que la densification des zones à bâtir existantes contribueront à faire passer le nombre total d'habitants à environ 30'000, à l'horizon 2035 alors qu'à ce jour, on compte un bassin de population de plus de 20'000 personnes. Malheureusement, l'exploitation de la nappe du Morand a un débit limité par des concessions fixées par l'Etat de Vaud et cette limite ne pourra pas être augmentée.

De surcroît, la situation actuelle n'offre pas une sécurité absolue puisque la totalité de l'approvisionnement de la ville provient de la même source et la zone de protection des eaux s'étend sur des surfaces où le risque de pollution ne peut pas être exclu.

Un débit complémentaire de 4'000 litres/minute sera nécessaire à terme, selon les calculs du Plan directeur de la distribution d'eau (PDDE). Dans cette perspective, différentes variantes ont été étudiées durant les vingt dernières années. Pour différentes raisons (technique, financière ou légale), aucune de ces solutions n'a pu se concrétiser à ce jour.

Après différents échanges avec les responsables du Service de l'eau de Lausanne, il apparaît qu'une alimentation de la Ville de Morges est tout à fait envisageable au travers d'une prise de participation dans le projet de rénovation de la station de traitement d'eau potable de St-Sulpice qui puise son eau dans le Lac Léman.

Le réservoir d'Echichens est déjà raccordé à l'eau de Lausanne. Cette conduite relie déjà la ville de Morges à la station de traitement de St-Sulpice et il est possible d'obtenir par cette dernière l'eau de secours lorsque le niveau de la nappe du Morand devient critique.

Il est à prendre en compte que les services cantonaux, notamment l'Office de la consommation, ainsi que l'ECA appuient cette démarche dans l'optique de la diversification des ressources et de la sécurité d'approvisionnement. A ce titre, l'investissement sera subventionné selon les règles en vigueur.

Les modifications climatiques, particulièrement la quantité des précipitations et leur répartition durant l'année, créent des tendances à la sécheresse saisonnière. Pour faire face à ces situations durant lesquelles la nappe phréatique s'abaisse à un niveau inquiétant, la ville de Morges a déjà dû par le passé émettre des restrictions d'eau mais aussi prendre des volumes plus ou moins importants d'eau de secours à Lausanne.

L'hypothèse de réaliser une station de pompage et de traitement d'eau du lac propre à la ville a également été envisagée. Toutefois, une étude préliminaire menée en interne a rapidement éliminé cette variante en raison de son coût d'investissement très élevé pour la construction de la station et de la conduite de transport du bord du lac au réservoir de Haute-Pierre.

Le volume d'eau qui serait prélevé par Morges correspondrait à 20% de la consommation de la ville, le solde restant assuré par la nappe du Morand. Il est important de pouvoir garantir une stabilité de la qualité de l'eau fournie à la population ainsi qu'aux entreprises situées sur le territoire de Morges. C'est pourquoi la proportion de mélange entre l'eau de la station de St-Sulpice (20 %) celle de l'eau du Morand (80 %) restera la plus stable possible tout au long de l'année. Il est à relever que, suite à des tests réalisés, aucune différence gustative n'a été décelée par les consommateurs entre l'eau du Morand et le futur mélange "20/80".

Le recours à une eau mélangée présentera une amélioration pour l'ensemble des consommateurs alimentés par le réservoir de Haute-Pierre puisque la dureté de l'eau sera abaissée d'une classe. La construction de "Saint-Sulpice II" devrait débuter en 2021 et s'achever en 2024. Une première étape de traitement sera mise en service dès 2022.

### 3. DISCUSSION

A l'issue de sa première séance, la commission a adressé plusieurs questions complémentaires au dicastère *Infrastructure et gestion urbaine*. En voici un résumé.

- Qu'en est-il de la promotion de l'économie de l'eau à Morges ?

*Plusieurs actions ont déjà été menées en terme de sensibilisation sur les thématique de l'eau. Par exemple : exposition à l'Espace 81 (2017), exposition sur les quais "L'aventure de l'eau", flash infos et annonce dans le journal de Morges particulièrement en période estivale, visite du cycle de l'eau pour les classes d'écoles, etc.*

*Actuellement nous travaillons sur la réalisation d'un film de sensibilisation qui sera diffusé à un large public au travers des réseaux sociaux. De plus, la Ville de Morges a développé un réseau d'eau grise non traitée alimenté par l'eau du lac pour arroser les terrains de sport, différentes zones vertes, ainsi que les bassins de la piscine. Cette infrastructure d'arrosage permet d'économiser à ce jour environ 30'000 m3 d'eau potable par année. À noter que ce réseau est développé dans le cadre du projet MorgesLac afin de couvrir des besoins supplémentaires et d'augmenter les économies d'eau potable.*

- Puisque Morges utilisera moins d'eau du Morand, les communes desservies, ainsi que l'AVM et l'AIEB, se verront-elles réclamer des compensations?

*Les communes, selon les contrats actuellement en cours, paient déjà à la Ville de Morges une finance de débit, ainsi qu'une finance de réservoir qui couvrent justement les frais liés aux infrastructures nécessaires à leur alimentation. Pour l'année 2018, celles-ci se sont élevées à CHF 104'386.00.*

*En ce qui concerne le supplément qualitatif, toutes les communes et associations alimentées autres que Morges verront leur participation à ce supplément augmenter. Les contrats avec les communes doivent être renégociés, mais cette opération a été repoussée dans l'attente de la décision du Conseil communal concernant l'octroi de ce crédit.*

*Comme les villages alimentés, l'AVM et l'AIEB paient également à la Ville de Morges une finance de débit, ainsi qu'une finance de réservoir. De plus, il est spécifié dans le contrat de vente que si le réseau de Morges est alimenté par le réseau de secours de Lausanne, le prix fixé au mètre cube est celui facturé par Lausanne à Morges. À noter que l'AVM et l'AIEB sont exclusivement alimentés en secours.*

- Actuellement beaucoup de Morgiens n'achètent plus d'eau en bouteille, voir même font leur eau gazeuse avec l'eau du robinet. Quel risque que le goût soit péjoré ?

*À deux reprises, nous avons mené des tests en situation réelle (injection de 20 % d'eau de Lausanne dans le réservoir de Haute-Pierre durant plusieurs semaines). Que cela soit durant l'essai ou après, nous n'avons reçu aucune remarque de consommateurs qui auraient détecté un changement de goût. L'eau traitée par la future station de St-Sulpice sera encore de meilleure qualité et la très légère quantité de chlore qui pourrait subsister va encore aller en diminuant avec le temps. Nous pouvons donc garantir que le goût de l'eau ne sera nullement altéré.*

- Une étude a-t-elle été faite pour voir si la mise en place d'une installation de turbinage à l'entrée des réservoirs permettrait de produire une quantité intéressante d'électricité, pouvant par exemple alimenter l'éclairage public de Morges ?

*Oui c'est le cas. Depuis 1995, des turbines ont été installées dans les réservoirs de Grancy et d'Echichens. Ces installations ont été remplacées en 2010, juste après le renouvellement de la conduite du Morand, afin de profiter des meilleures conditions d'exploitation offertes par la nouvelle conduite. Ces turbines génèrent une production annuelle de 470'000 kWh de courant vert.*

#### 4. CONCLUSION

Les commissaires ont particulièrement été attentifs à trois aspects du présent préavis: "la possible participation financière des communes desservies", "à la qualité et au goût de l'eau pour les Morgiennes et les Morgiens" ainsi qu'à "la sensibilisation de la population à économiser l'eau".

Concernant la participation des communes bénéficiaires : la commission est heureuse de lire dans la réponse de la Municipalité "qu'il est tout à fait possible dans le cadre du renouvellement des contrats, d'adapter les prix si nécessaire". Les commissaires encouragent la Municipalité à aller dans ce sens.

Concernant la qualité et le goût de l'eau pour les Morgiennes et les Morgiens : la commission est heureuse de lire dans la réponse de la Municipalité qu'elle confirme pouvoir garantir que le goût ne sera nullement altéré. Par ailleurs, la commission souhaite vivement, que, si une altération de la qualité ou du goût de l'eau distribuée à Morges est constatée suite à l'apport effectif de 20% d'eau issue de la station de St-Sulpice, un ajustement rapide soit entrepris par la Municipalité afin de garantir à la population une eau aussi délicieuse que qualitative.

Concernant la sensibilisation de la population à l'économie d'eau : la commission se réjouit de découvrir le film annoncé qui sera largement diffusé et encourage la Municipalité à multiplier les actions de sensibilisation afin de préserver et économiser nos ressources naturelles comme l'eau.

Au vu de ce qui précède, la commission a adopté le préavis par 5 voix pour et 2 abstentions.

En conséquence, elle vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 4'040'000.00 pour une participation au projet de rénovation de la station de traitement d'eau potable de St-Sulpice et l'adaptation du système de télégestion, subvention ECA non déduite ;
2. de prélever au fonds de réserve N° 9281.0004 "Adduction d'eau" un montant de CHF 3'000'000.00 ;
3. de dire que le solde de CHF 1'040'000.00 sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 104'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2021.

Pour la commission :

Jean-Marc Narr, Président-rapporteur

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 10 juin 2020.**

**DÉTERMINATION**  
DE LA COMMISSION DES FINANCES  
DU CONSEIL COMMUNAL

**N° 43/11.19**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 4'040'000.00 POUR UNE PARTICIPATION AU  
PROJET DE RÉNOVATION DE LA STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE ST-  
SULPICE ET L'ADAPTATION DU SYSTÈME DE TÉLÉGESTION, SUBVENTION ECA  
NON DÉDUITE**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie le 12 mars 2020 pour examiner cet objet.

Les commissaires étaient les suivants : Mesdames Dominique KUBLER-GONVERS et Béatrice GENOUD, Messieurs Yves MENETREY, Patrick GERMAIN, Frédéric EGGENBERGER, Rémi PETITPIERRE et Patricia DA ROCHA, président-rapporteur.

**Détermination**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est interrogée sur la capacité du fond de réserve. Ce dernier est suffisamment pourvu pour assurer les CHF 3'000'000.00 nécessaires.

La Commission des finances, à l'unanimité des membres présents, constate que du point de vue financier, la ville peut se permettre l'investissement proposé dans le préavis N° 43/11.19

Pour la commission des finances  
La Présidente  
Patricia da Rocha

Morges, le 31 mars 2020